



Accréditation 2022

Mode d'emploi pour le dépôt du projet d'offre de formation premier cycle dans l'application Pélican Vague B

POUR LES DOCUMENTS A DESTINATION DU HCERES :

A déposer via le dossier « Projet Etablissement », onglet fichier « Dossier d'accréditation »

Chaque établissement dépose un dossier en deux parties :

Première partie comportant : (dans un unique dossier zippé).

- Le document de **présentation « politique et stratégique »** de l'offre de formation de premier cycle au regard de la stratégie de l'établissement et de celle du site. Ce document présentera **la structuration de l'offre de formation de premier cycle** (document DA02).
- Le **fichier Excel** indiquant l'évolution précise de l'offre de formation de premier cycle (document DA03).
- La liste des LP devenant des BUT (document DA10) pour compléter la vision de l'offre de formation de premier cycle.

Deuxième partie : (dans un unique dossier zippé)

- Les fiches de présentation **pour chaque formation de premier cycle en demande d'accréditation** : fiche de présentation d'une formation de type licence et licence professionnelle (document DA04), fiche de présentation d'une formation paramédicale universitaire audioprothèse et orthoptie (document DA06), fiche de présentation d'une formation de premier cycle médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique (document DA07) et la fiche de présentation du parcours spécifique santé – PASS – (document DA05).
- En cas de co-accréditation, chaque établissement concerné dépose dans son dossier la fiche de la mention.
- Pour les mentions spécifiques (hors nomenclature) un contact préalable avec la DGESIP est nécessaire.

La numérotation des documents cités correspond à la documentation fournie sur le site internet du Hcéres (<https://www.hceres.fr/>).